



Les Gambas d'Anglet

Baseball Pays Basque

925 chemin Landaboure

64990 URCUIT

06 85 16 51 69

NOTE SUR LES DEPLACEMENTS

01/10/2023

En adhérant aux Gambas d'Anglet, vous serez amenés à vous déplacer pour des rencontres. Les frais de déplacement sont à la charge des membres. **Toutefois à partir de la saison 2023-24, le club couvrira les frais de transport (essence, péage) pour les compétitions officielles de Championnat et Coupe de niveau REGIONAL, organisés par la ligue de Nouvelle Aquitaine et impliquant une équipe complète.** C'est pour cela qu'une augmentation sensible de la cotisation a été opérée.

Les joueurs évoluant en Championnat de France Nationale 2 auront encore à contribuer aux frais de transport/hébergement selon les cas (entre 10 et 25€ par déplacement sur un week-end). Petit à petit, le club, selon ses finances, tentera de couvrir totalement ces frais.

Quel que soit le cas, pour bénéficier de cette réduction des frais de transport, le joueur(se) devra intégrer le convoi prévu par les responsables de son équipe. Pour les cas particuliers (joueur seul ou autre), il faudra consulter le responsable de l'équipe et le comité de direction. Précision : les accompagnants, famille, amis, devront payer leur part des frais de transport.

Exemples de déplacement inclus :

- Championnat/coupe d'Automne jeunes
- Championnat réguliers régionaux jeunes
- Coupes régionales Séniors (baseball/softball)
- Championnat régulier régionaux Séniors.

Exemples de déplacement exclus :

- Matches amicaux
- Tournois de club
- Championnat avec les clubs Espagnols
- Championnats de France ou Open de France
- Championnats en entente (dans ce cas on s'adaptera à la situation)



Remboursement :

Les chauffeurs devront remplir une note de frais annuelle ou ponctuelle, indiquant le lieu du déplacement. Et déclarant s'ils souhaitent être remboursés ou pas.

Deux solutions :

- **le chauffeur est remboursé des frais de transport** : basés sur Mappy voiture moyenne, par ex. env. 65€ A/R Anglet-Pessac à ce jour (01/10/2023)

- **Le chauffeur bénéficie d'un CERFA** de don. Celui-ci ouvre droit à une réduction d'impôt (66% des frais engagés, selon barème kilométrique en cours). Depuis 2023 la grille suivante est applicable :

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023 POUR LES VOITURES			
Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	(d x (0,316) + 1065	d x 0,37
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1330	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1395	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1457	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1515	d x 0,470

Dans le cas de Anglet-Pessac 370km : $370 \times 0.636 \times 66 / 100 = 155€$ de réduction d'impôts (hors CSG RDS)

Texte officiel :

1- <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5868-PGP.html/identifiant=BOI-IR-RICI-250-20-20120912>

Point IV.C.160 et V.B.220

Pour tous les autres déplacements, les responsables des équipes vous présenteront les modalités de participation aux frais de transport, lorsque cela sera possible le club aidera également.

Ces autres déplacements peuvent faire l'objet de CERFA si le chauffeur offre le déplacement aux joueurs.

Précision :

Ceci est une résolution qui a entraîné une hausse de la cotisation. Elle a été proposée en 2019 et votée par l'AG. La crise COVID est arrivée et le comité de direction a mis cette résolution en stand-by, puis l'a reproposée au vote en AG2022-23 et celle-ci l'a acceptée. C'est donc une première année de test.

Pour que ce système fonctionne, il faut que chacun joue le jeu au mieux, en optimisant les véhicules. **En gros cela fonctionne si l'on ne dépasse pas les 7 déplacements par an par personne.**

L'idée est de simplifier les choses pour la majorité des déplacements, en particulier ceux qui sont plus ou moins obligatoires lorsque l'on fait partie d'une équipe et sont quasi identiques chaque années. Les autres déplacements sont soit trop aléatoires pour être anticipés (championnats de France, tournois, opens...).

Le Comité de Direction